



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CP-02(07)

Coordination avec les fournisseurs de services externes

Juill. 2026



Planification de la continuité d'activité

Contingency Planning

CP-02(07) – Coordination avec les fournisseurs de services externes (--F)

Énoncés :

Coordonner son plan d'urgence avec ceux des fournisseurs de services externes pour veiller à répondre aux exigences des plans d'urgence.

Responsable : Aucun

Discussion :

Il peut être difficile pour une organisation d'élaborer un plan d'urgence complet et opportun si sa capacité d'exécuter ses fonctions opérationnelles et de mission principales dépend de ses fournisseurs de services externes. Lorsque les fonctions liées à la mission et aux activités de l'organisation dépendent des fournisseurs de services externes, il vaut mieux pour les organisations de coordonner leurs activités de planification d'urgence avec les entités externes pour veiller à ce que le plan de chaque organisation et de chaque entité réponde à ses besoins globaux en cas d'urgence. S'assurer que le mécanisme de passation de marchés inclut des clauses exigeant que les fournisseurs de services externes avisent et collaborent avec l'organisation advenant la compromission d'un système détenant des renseignements personnels.